

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2095 6 octobre 2010

SOMMAIRE

AltoCumulus100530	Nemab S.à r.l
Dory 1 S.à r.l100526	Network & System Design S.A 100554
Flavio Luxembourg100560	Neuheim Lux Group Holding V100549
Fox Luxco S.à r.l	Neuheim Lux Group Holding V100545
Lardo Graphic S.à r.l100525	Neuheim Lux Group Holding V100549
Leal Renovations SA100525	Neuheim Lux Group Holding V100549
Lefate S.A	Nickabb Invest S.à r.l100554
Locassur SA100525	Nickabb Invest S.à r.l100554
Longbow Investment No2 S.à r.l100514	Nickabb Invest S.à r.l100554
Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l 100527	Nordic Finance Holding S.A. S.P.F 100555
Madecorp S.A100527	Odelux100555
Mara Luxembourg S.à r.l100526	OPTIMUM GROUP Luxembourg S.A 100555
Maria-De Holding S.A100528	Orogen Investment S.A100548
Max Lease Sàrl & Cie. S.e.c.s100526	
MDC Commercial Finance (Luxembourg)	S.C.A., SICAR100556
S.à r.l	Partners Group Real Estate Secondary
MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l 100528	2009 (Euro) S.C.A., SICAR
MEIF Wind Luxembourg S.à r.l100529	Pergam Partners III & Cie S.C.A 100556
Mercator Invest S.A100530	Pergam Partners IV & Cie S.C.A 100557
Metalogix Europe S.à r.l	PESCA Spf S.A100556
MHREC Real Estate S.à r.l	Princess Americana S.à r.l
MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l100530	Prisrod (Luxembourg) S.A100527
Milestone Finance Holding Company S.A.	RAE Angers S. à r.l
	RAE Invest S. à r.l
Monali S.A100535	Ray International S.A100559
MONDIALUX INVESTISSEMENTS Spf	Reinvest S.A100560
S.A100537	REO 2 Invest S.à r.l100557
Monitor-IT S.A100529	REO Spaldingtor, S.à r.l100560
Morgan Stanley Chaldene S.à r.l100527	Robeco Interest Plus Funds100555
Moventum S.C.A100537	Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l.
Moventum S.C.A100531	et Cie S.e.c.s
MPG S.A100537	Sanifinance S.A
Nartal S.A100544	SF Real Estate S.A100558
Natixis Alternative Assets (acronyme	Sodem100554
NAA) 100E4E	



Longbow Investment No2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 155.000.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of August,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 6 C, Parc d'Activitie Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Companies Register of Luxembourg,

represented by Ms. Elisa Faraldo Talmon, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Longbow Investment No2 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The main purpose of the Company is to carry on the business of an investor and in particular, but without limitation, to identify, research, negotiate, make and monitor the progress of and sell, realise, exchange or distribute investments which shall include investing in mezzanine and structured real estate debt investments secured on the commercial property in the United Kingdom, comprising but not limited to mezzanine loans, senior loans, senior and subordinated loans acquired in the secondary market.

The Company (acting through the Board of Managers or other persons authorised on behalf of the Company pursuant to these Articles) may execute, deliver and perform all contracts and other obligations and engage in all activities and transactions as may be necessary or advisable, in the opinion of the Board of Managers, in order to carry out the foregoing purposes and objectives, subject to and in accordance with the provisions of these Articles.

More generally, the object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.



The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twenty thousand pounds sterling (GBP 20,000.-) divided into two hundred thousand (200,000) shares, with a par value of ten pence (GBP 0.10) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.



Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of share-



holders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Wednesday of the month of May of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder. One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.



An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated.

It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the Company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed and fully paid in cash the entirety of the two hundred thousand (200,000) shares with a par value of ten pence (GBP 0.10) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.



Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200,- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2010.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

- 1. Resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:
- Mr. Olivier Dorier, born in Saint Rémy, France on the 25 th September 1968, with professional address at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Hermann-Gunter Schommarz, born in Amersfoort, South Africa on the 20 th November 1970, with professional address at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. Resolved that the registered office shall be at 6 C, Parc d'Activitie Syrdall, L-5365 Munsbach.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le neuf août,

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu

Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6 C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Mme Elisa Faraldo Talmon, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Longbow Investment No2 S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la municipalité de Schuttrange. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. Le principal objet de la Société est celui d'un investisseur et, en particulier et sans limitation, d'identifier, rechercher, négocier, faire et surveiller la progression, vendre, réaliser ou distribuer des investissements dans des prêts mezzanine et des instruments de dette immobilière structurés et garantis par des sûretés sur des propriétés commerciales



au Royaume-Uni, comprenant mais non limité à des prêts mezzanine, des prêts senior et des prêts subordonnés acquis sur le marché secondaire.

La Société (agissant à travers son Conseil de Gérance ou toutes autres personnes autorisées à agir pour le compte de la Société en vertu de ces Statuts) peut exécuter, délivrer et accomplir tous les contrats et autres obligations et s'engager dans toutes activités et opérations, nécessaires et opportunes, selon le Conseil de Gérance afin de réaliser les buts et objectifs sus-mentionnés, sous réserve et conformément aux dispositions de ces Statuts.

Plus généralement, la Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels (preferred equity certificates), prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requiert de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille livres britanniques (GBP 20.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix pence (GBP 0,10) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.



Chapitre III. Gérances, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.



Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera liée visà-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingtcinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier mercredi du mois de mai de chaque année, à 10 h.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.



Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la réunion et précisera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.



L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit à la totalité des deux cent mille (200.000) parts sociales avec une valeur de dix pence (GBP 0,10) chacune et les a intégralement libérées en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, atout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à deux (2) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée
- Mr. Olivier Dorier, né à Saitn Rémy, France le 25 septembre 1968, ayant son adresse professionnelle à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Mr. Hermann-Gunter Schommarz, né à Amersfoort, Sud Afrique le 20 novembre 1970, ayant son adresse professionnelle à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2) Fixation du siège social de la Société à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Talmon, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2010. Relation: LAC/2010/35701. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010113688/605.

(100128625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.



Lardo Graphic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 19, rue Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 137.119.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113695/9.

(100128967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Leal Renovations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3543 Dudelange, 22, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113696/10.

(100128645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Lefate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 109.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010113697/11.

(100129217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Princess Americana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.800.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 20 août 2010 a approuvé la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113756/13.

(100128865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Locassur SA, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 103.626.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113698/9.

(100129027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.



Mara Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 130.930.

Monsieur Noel McCormack, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de Gérant de la société avec effet au 12 août 2010.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010113702/12.

(100128904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Max Lease Sàrl & Cie. S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010113703/11.

(100129119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Dory 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 110.296.

EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle, le nom de pays, le numéro d'immatriculation et le nom du registre de l'Associé:

CPI Capital Partners Europe, L.P.

601, Lexington Avenue

19 th Floor

New York, NY 10022 Etats Unis d'Amérique

Numéro d'immatriculation: LP 11701

No du registre: Registre de Commerce pour l'Angleterre

Luxembourg, le 16 août 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Michael Astarita

Gérant

Référence de publication: 2010114970/22.

(100129361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Metalogix Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 191.401,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.920.

Par résolutions signées en date du 2 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Christopher Risley, avec adresse au 20, Hillside Avenue, 04021 Cumberland, Etats-Unis au mandat du gérant de classe A, avec effet immédiat.



- nomination de Steven Murphy, avec adresse professionnelle au 5335 Wisconsin Avenue, NW Suite 950, DC 20015. Washington, Etats-Unis au mandat du gérant classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- nomination de Frederick Rolandi, avec adresse professionnelle au 5335 Wisconsin Avenue, NW Suite 950, DC 20015, Washington, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010113704/17.

(100129209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Morgan Stanley Chaldene S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 130.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113705/11.

(100129254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Madecorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.785.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jacques REMIENCE, employé privé, né à Bastogne le 13/06/1966, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113707/16.

(100129252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Macquarie Luxembourg Gas S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.850,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 101.699.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010113706/11.

(100129114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Prisrod (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 39.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg Signature

Référence de publication: 2010113757/13.

(100128882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

MEIF Luxembourg Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 104.835.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010113710/11.

(100129117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

MHREC Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 115.575.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration de MHREC du 27 juillet 2010

Seconde résolution

Le Conseil ratifie que la société "Monte Paschi Asset Management Società di Gestione del Risparmio S.p.A." a changé son nom, en mai 2009 en:

PRIMA Società di Gestione del Risparmio S.p.A.

Troisième résolution

Le Conseil ratifie que la société "PRIMA Società di Gestione del Risparmio S.p.A." a changé son adresse à partir du 12 avril 2010 en:

Corso Garibaldi 99

20121 Milan

Italie

Quatrième résolution

Le Conseil ratifie la modification de l'adresse professionnelle de M. Valerio PACELLI. La nouvelle adresse est:

Corso Garibaldi 99

20121 Milan

Italie

2 Administrateurs

Guy HORNICK / Claude SCHMITZ

Gérant Catégorie "A" / Gérant Catégorie "A"

Référence de publication: 2010115005/26.

(100129342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Maria-De Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 18.585.

Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 20 août 2010

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg.



Luxembourg.
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010113708/14.

(100128881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

MDC Commercial Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 352.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.375.

EXTRAIT

En date du 12 août 2010, l'Associé unique a adopté la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg" au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Suite à ce changement de siège social, il est a noté que l'adresse professionnelle des gérants, Marjoleine van Oort, Ivo Hemelraad et Wim Rits, est désormais comme suit: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113709/16.

(100128856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

MEIF Wind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 121.099.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2010.

Référence de publication: 2010113711/11.

(100129118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Monitor-IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.857.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 26 juillet 2010

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 26 juillet 2010 que:

Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, no RCS B 142.674, ayant pour siège social 63, rue de Merl à L-2146 Luxembourg a été confirmée en tant que commissaire de la société en remplacement de Fiduciaire Marc Muller, S.à r.l. avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2010113720/16.

(100128748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.



MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.820,33.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 106.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113716/11.

(100129248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

AltoCumulus, Société Anonyme, (anc. Mercator Invest S.A.).

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre. R.C.S. Luxembourg B 35.915.

L'an deux mille dix, le onze août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MERCATOR INVEST S.A." (ciaprès dénommée la "Société"), ayant son siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg B35915, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 27 décembre 1990, publié au Mémorial C n°245 du 14 juin 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C n° 435 du 1 er mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Adoption de la dénomination "AltoCumulus" et modification subséquente de l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
 - « Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AltoCumulus".».
 - 2. Divers.

Il Que les actionnaires présents et représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

La dénomination "AltoCumulus" est adoptée et en conséquence l'article premier des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 1 er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "AltoCumulus".».



Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille Euros (1.000,-€)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Rouckert, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 16 août 2010. Relation EAC /2010/9966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010113714/55.

(100129126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Milestone Finance Holding Company S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.813.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS, Administrateur. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour copie conforme

MILESTONE FINANCE HOLDING COMPANY S.A.

A. BOULHAIS / A.M. GREGIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113717/15.

(100129152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.930.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of Moventum S.C.A. (the "Company"), a public limited partnership ("société en commandite par actions") as defined by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law of 1915"), having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, originally incorporated under the name GLOBAL INVESTORS S.A. pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on May 10, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 680 on September 21, 2000. The articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 25, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 2156 on November 4, 2009.

The General Meeting was opened at 2.30 p.m. under the chairmanship of Mr. John Pauly, Chief Executive Officer of the Company, professionally residing at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

who appointed as secretary Mr. Laurent Belloco, Chief Financial Officer of the Company, professionally residing at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Me Michael Kirsch, Rechtsanwalt, professionally residing at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

After the constitution of the board of the General Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the General Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the General Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies



given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the General Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

- II. The quorum of at least one half of the capital is required by the Articles 103 and 67 1 (2) of the Law of 1915 and the resolutions on the items 2 to 5 of the agenda have to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast.
 - III. The agenda of the present meeting is the following:
- 1) Notice of the information of the shareholders of the Company, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. and Moventum Holdings S.A., in relation to the increase of the issued share capital of the Company from fifty million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 50,441,625.-) to fifty-one million nine hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 51,941,625.-) given by Mr. John Pauly, Chief Executive Officer of Moventum Holdings S.A., the General Partner, to the shareholders in order to enable each shareholder to participate to the capital increase and to submit that proposition to the General Meeting, and notice of the waiver of Moventum Holdings S.A. of its preferential subscription right in relation thereto.
- 2) Increase of the issued share capital of the Company from fifty million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 50,441,625.-) consisting of two million seventeen thousand six hundred and sixty-five (2,017,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to fifty-one million nine hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 51,941,625.-) consisting of two million seventy-seven thousand six hundred and sixty-five (2,077,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by issuing sixty thousand (60,000) additional ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. All sixty thousand (60,000) ordinary shares will be issued at a price of twenty-five Euros (EUR 25.-) per ordinary share.
- 3) Subsequent amendment of the Articles of Incorporation to reflect the increase of the issued share capital and the authorised share capital of the Company by amending the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

"The Company has an issued share capital of fifty-one million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 51,941,625.-) divided into two million seventy-seven thousand six hundred and sixty-four (2,077,664) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and one (1) management share held by the General Partner (the "Management Share"), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the "Shares"."

- 4) Miscellaneous.
- IV. The whole share capital being present or represented at the present General Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this General Meeting, no convening notices were necessary.
- V. Consequently, the present General Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned items of the agenda.

After deliberation, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting NOTES that the shareholders of the Company, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. and Moventum Holdings S.A., have been duly informed about the increase of the issued share capital of the Company from fifty million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 50,441,625.-) to fifty-one million nine hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 51,941,625.-) as given by Mr. John Pauly, Chief Executive Officer of Moventum Holdings S.A., the General Partner of the Company, to the shareholders in order to enable each shareholder to participate to the capital increase of the Company and to submit that proposition to the General Meeting. The General Meeting further NOTES the waiver of Moventum Holdings S.A. of its preferential subscription right in relation thereto.

Second resolution

The General Meeting RESOLVES to increase the issued share capital of the Company from fifty million four hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 50,441,625.-) consisting of two million seventeen thousand six hundred and sixty-five (2,017,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to fifty-one million nine hundred and forty-one thousand six hundred and twenty-five Euros (EUR 51,941,625.-) consisting of two million seventy-seven thousand six hundred and sixty-five (2,077,665) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each by issuing sixty thousand (60,000) additional ordinary shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. All sixty thousand (60,000) ordinary shares will be issued at a price of twenty-five Euros (EUR 25.-) per ordinary share.

The new ordinary shares have been subscribed for and paid in by the two ordinary shareholders of the Company as follows:

- forty-eight thousand eight hundred and fifteen (48,815) new ordinary shares have been subscribed for by Global Portfolio Advisors, Ltd., a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office at 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here represented by John Pauly, prenamed,



by virtue of one of the aforementioned proxies.

- eleven thousand one hundred and eighty-five (11,185) new ordinary shares have been subscribed for by Banque de Luxembourg S.A., a company organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the RCS Luxembourg under number B 5.310, here represented by John Pauly, prenamed,

by virtue of one of the aforementioned proxies.

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of ONE MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 1,500,000.-)

Third resolution

The General Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

"The Company has an issued share capital of fifty-one million nine hundred and forty-one thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 51,941,625.-) divided into two million seventy-seven thousand six hundred and sixty-four (2,077,664) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, and one (1) management share held by the General Partner (the "Management Share"), with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the "Shares"."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,600.-.

There being no further business before the General Meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the said persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing together before the Notary signed together with the Notary, this original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the french translation

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de Moventum S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions au sens de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée à l'origine sous la dénomination sociale GLOBAL INVESTORS S.A., constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire demeurant à Luxembourg, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 21 septembre 2000. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 septembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2156, le 4 novembre 2009.

L'Assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur John Pauly, Chief Executive Officer de la Société, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Laurent Belloco, Chief Financial Officer de la Société, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Michael Kirsch, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

- I. Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.
- II. Que le quorum d'au moins la moitié du capital est requis par les Articles 103 et 67 -1 (2) de la Loi de 1915 et que les résolutions sur les points 2 à 5 portés à l'ordre du jour doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des voix exprimées.
 - III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:



- 1. Notification de l'information des actionnaires de la Société, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. et Moventum Holdings S.A., concernant l'augmentation du capital social souscrit de la Société, qui est porté de son montant actuel de cinquante millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 50.441.625,-) à cinquante et un millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 51.941.625,-), donnée par M. John Pauly, Chief Executive Officer de Moventum Holdings S.A., l'Associé Commandité de la Société, aux actionnaires afin de permettre à chaque actionnaire de participer à l'augmentation du capital et de soumettre cette proposition à l'Assemblée et notification de la renonciation par Moventum Holdings S.A. à son droit préférentiel de souscription concernant la présente augmentation de capital.
- 2. Augmentation du capital souscrit de la Société de cinquante millions quatre cent quarante et un mille six cent vingtcinq euros (EUR 50.441.625,-), représenté par deux millions dix-sept mille six cent soixante-cinq (2.017.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante et un millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 51.941.625,-), représenté par deux millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-cinq (2.077.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de soixante mille (60.000) actions ordinaires supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les soixante mille (60.000) actions ordinaires seront souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action ordinaire.
- 3. Modifications subséquente des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital souscrit et du capital autorisé de la Société par la modification du premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts qui aura la teneur suivante:
- «La Société a un capital souscrit de cinquante et un millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 51.941.625,-), représenté par deux millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatre (2.077.664) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action, et une (1) action de commandité détenue par l'Associé Commandité (l' "Action de Commandité"), d'une valeur nominale vingt-cinq (25,-) euros, les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront collectivement dénommées "Actions" ci-après.»
 - 4. Divers
- IV. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'Assemblée, il a donc pu être fait abstraction des lettres de convocation.
- V. Que, par conséquent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points susmentionnés de l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée NOTE que les actionnaires de la Société, Global Portfolio Advisors, Ltd., Banque de Luxembourg S.A. et Moventum Holdings S.A., ont été dument informés de l'augmentation du capital social souscrit de la Société, qui est porté de son montant actuel de cinquante millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 50.441.625,-) à cinquante et un millions neuf cent quarante-et-un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 51.941.625,-), suite à l'information donnée par Monsieur John Pauly, Chief Executive Officer de Moventum Holdings S.A., l'Associé Commandité de la Société, afin de permettre à tout actionnaire de participer à l'augmentation de capital et de soumettre cette proposition à l'Assemblée. L'Assemblée NOTE également la renonciation par Moventum Holdings S.A. à son droit préférentiel de souscription concernant la présente augmentation de capital.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société de cinquante millions quatre cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 50.441.625,-), représenté par deux millions dix-sept mille six cent soixante-cinq (2.017.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante et un millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 51.941.625,-), représenté par deux millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-cinq (2.077.665) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune par l'émission de soixante mille (60.000) actions ordinaires supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les soixante mille (60.000) actions ordinaires seront souscrites à un prix de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action ordinaire.

Les nouvelles actions ordinaires ont été souscrites et payées par les actionnaires ordinaires existants de la Société comme suit:

- quarante-huit mille huit cent quinze (48.815) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites par Global Portfolio Advisors, Ltd., une société constituée sous le droit des Bermudes et ayant son siège social au 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, ici représentée par Monsieur John Pauly, prénommé,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant.

- onze mille cent quatre-vingt-cinq (11.185) actions ordinaires nouvelles ont été souscrites par Banque de Luxembourg S.A., une société constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 5.310, ici représentée par Monsieur John Pauly, prénommé,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant.



Les actions nouvelles ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 1.500.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante

«La Société a un capital souscrit de cinquante et un millions neuf cent quarante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 51.941.625,-), représenté par deux millions soixante-dix-sept mille six cent soixante-quatre (2.077.664) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action, et une (1) action de commandité détenue par l'Associé Commandité (l' "Action de Commandité"), d'une valeur nominale vingt-cinq (25,-) euros, les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront collectivement dénommées "Actions" ci-après.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de l'acte.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: J. PAULY, L. BELLOCO, M. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29620. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113721/226.

(100128813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Monali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.440.

L 'an deux mille dix, le onze août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Monali S.A. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 22 décembre 1978, acte publié au Mémorial C numéro 37 de l'année 1979,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16440

au capital social de soixante deux mille sept cents euros (62.700.- EUR) représenté par dix neuf mille (19.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Jérôme Adam, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nadine Majerus, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, demeurant professionnellement à Luxembourg,

tous ici présents et cet acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire soussigné d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Resteront pareillement annexées aux présentes, avec lesquelles elles seront enregistrées, la procuration de l'actionnaire représenté, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.



- 2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les dix-neuf mille (19.000) actions, représentatives du capital social de soixante deux mille sept cents euros (62.700.- EUR), sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- 3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:
 - 1.- Dissolution et mise en liquidation de la société
 - 2.- Décharge au conseil d'administration actuel
 - 3.- Nomination d'un liquidateur de la société et définition de ses pouvoirs
 - 4.- Nomination du/des commissaires vérificateurs de la liquidation
 - 5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au conseil d'administration actuel et les remercies pour les activités exercées.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Kenneth Carlsson, demeurant professionnel-lement à Snöbärsstigen 1, S-43491 Kungsbacka, Suède.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, il peut accomplir des actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire vérificateur de la liquidation

Monsieur Daan Martin, demeurant professionnellement à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, Belgique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelques formes que ce soit en relation avec le présent acte, qui incombent à la Société sont estimées approximativement à mille cent euros (1.100.- EUR).

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, en raison des présentes, sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Adam, Majerus, Vainker, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2010. Relation: LAC/2010/36098. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113718/71.

(100129295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.



MONDIALUX INVESTISSEMENTS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 21.894.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Madame Nicole Hénoumont, employée privée, née à Arlon le 19/02/1959, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113719/17.

(100129271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Moventum S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 75.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113722/10.

(100129175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

MPG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.013.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventh day of June.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1) Monsieur Pierre Duboux, company manager, born in Lausanne (Switzerland) on 4 August 1958, residing rue Winston Churchill, 163, at B-1180 Bruxelles,
- 2) Monsieur Marc Henri Beausire, company manager, born in Vevey (Switzerland) on 10 October 1971, residing at 6A, CH-1806 St Légier, both here represented by Ms Cristine ASTGEN, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies dated 3 June 2010,

which will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "MPG S.A.".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.



Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- **Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also perform all services and management consulting to Luxembourg or foreign companies.

In general, the Company may carry out any operations of a patrimonial nature, any transactions in respect of real estate or moveable property, any commercial, industrial or financial operations, and any transactions and operations to promote and facilitate directly or indirectly the realisation of the object or its extension.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.



Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

- **Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.
- Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10%) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

- **Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.
- **Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Thursday of the month of June at 10 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.



Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th , 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31 st of December 2010.
 - 2) The first annual general meeting shall be held on 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated hereabove, declare to subscribe the thirty-one thousand (31,000) shares as follow:

- Mr Pierre Duboux, prenamed: fifteen thousand five hundred (15,500) shares,
- Mr Marc Henri Beausire, prenamed: fifteen thousand five hundred (15,500) shares.

Total: THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed directors:
- Mr Pierre DUBOUX, prenamed.
- Mrs Valérie EMOND, fiscalist, born in Saint-Mard (B) on 30 August 1973, residing professionally in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Mr Geoffrey HENRY, expert-comptable, born in Chênée (B) on 5 May 1972, residing professionally in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
 - 3.- Has been appointed statutory auditor:
- ODD Financial Services S.A., with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 41.014).
 - 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.



5.- The registered office of the company is established in L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pierre Duboux, gérant de société, né à Lausanne (Suisse) le 4 août 1958, demeurant rue Winston Churchill, 163, à B-1180 Bruxelles,
- 2) Monsieur Marc Henri Beausire, gérant de société, né à Vevey (Suisse) le 10 octobre 1971, demeurant Hauteville 6A, CH-1806 St Légier,

tous deux ici représentés par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 3 juin 2010 qui resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec les présentes.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «MPG S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes prestations de services et de conseils en gestion à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.



La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.



Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire les TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions comme suit:

- Monsieur Pierre Duboux, prénommé: quinze mille cinq cents (15.500) actions,
- Monsieur Marc Henri Beausire, prénommé: quinze mille cinq cents (15.500) actions.

Total: TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions.



Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- Monsieur Pierre DUBOUX, prénommé.
- Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née à Saint-Mard (B) le 30 août 1973, demeurant professionnellement à 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né à Chênée (B) le 5 mai 1972, demeurant professionnellement à 41, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg.
 - 3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- ODD Financial Services S.A., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (RCS Luxembourg B 41.014).
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015.
 - 6. Le siège social de la société est fixé à 41, boulevard du Prince Henri, L1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. ASTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25495. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010113723/387.

(100129264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Nartal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 46.600.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 août 2010 que les résolutions suivantes ont été prises :

1. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Jean Claude Ramon en sa qualité d'Administrateur avec effet au 16 août 2010.



2. Karine Variot, ayant pour adresse 81/83 Zone d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, a été coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Jean Claude Ramon.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NARTAL SA

Signature

Le Conseil d'Administrateur

Référence de publication: 2010113739/18.

(100129304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Natixis Alternative Assets (acronyme NAA), Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 94.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

Référence de publication: 2010113726/10.

(100128652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 153.353.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juillet 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. nomination de Manuel Lagares G mez-Abascal, avec adresse professionnelle à 11, Calle Francisca Delgado, 28108 Alcobendas, Madrid, Espagne, au mandat de gérant de Catégorie A, avec effet immédiat et pour une effet indéterminée.
- 2. nomination de Tony Whiteman, avec adresse professionnelle au 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, au mandat du gérant de Catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113727/15.

(100129210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of June.

Before us maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Neuheim Lux Group Holding V (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 137498, having a share capital currently set at EUR 288,800.-, incorporated on 11 March 2008 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published on 25 April 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1029. The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 June 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 4 p.m. with Ms. Marie-Madeleine Werner, Avocate, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-) in order to bring it from its current amount of two hundred and eighty eight thousand eight hundred euro (EUR 288,800) up to four hundred twenty-nine thousand seventeen euro (EUR 429,017) through the issue of one



hundred forty thousand two hundred seventeen (140,217) new Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

- 2) Approval of the subscription of one hundred forty thousand two hundred seventeen (140,217) new Class C Ordinary Shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) for a total subscription price of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-) by Beauty Packaging Holdings, LLC; and
 - 3) Subsequent amendment to article 6 of the Company's articles of incorporation.
- II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.
- III. That based on the attached attendance list, one hundred percent (100%) of the share capital, are present or represented at the present general meeting of shareholders and that the present or represented shareholders have declared to waive their right to receive formal convening notices so that the general meeting may be considered as regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-) in order to bring it from its current amount of two hundred and eighty eight thousand eight hundred euro (EUR 288,800) up to four hundred twenty-nine thousand seventeen euro (EUR 429,017) through the issue of one hundred forty thousand two hundred seventeen (140,217) new Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting further resolves to approve the subscription of all the one hundred forty thousand two hundred seventeen (140,217) new Class C Ordinary Shares of the Company having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") by Beauty Packaging Holdings LLC, a company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, U.S.A., with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, under authentication number 8042365 (the "Subscriber"), here represented by Ms Marie-Madeleine Werner, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on 24 June 2010, which shall remain attached hereto, for an aggregate subscription price of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-).

The New Shares subscribed are fully paid up in cash by the Subscriber, so that the cash contribution of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The cash contribution of one hundred forty thousand two hundred seventeen euro (EUR 140,217.-) shall be entirely allocated to the subscribed share capital of the Company:

The proxyholder is authorized to subscribe all of the New Shares in the name and on behalf of the Subscriber.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

- **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of four hundred twenty-nine thousand seventeen euro (EUR 429,017) represented by fully paid-up shares, consisting of:
- (a) eighteen thousand five hundred (18,500) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class A Ordinary Shares");
- (b) forty-three thousand five hundred (43,500) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class B Ordinary Shares");
- (c) two hundred fourteen thousand seven hundred seventeen (214,717) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class C Ordinary Shares");
- (d) fourteen thousand five hundred (14,500) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (the "Class D Ordinary Shares");
- (e) one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137,800) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the "Class E Ordinary Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares and Class E Ordinary Shares will be collectively referred to as the "Shares".



Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour de juin,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de Neuheim Lux Group Holding V (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant un capital social actuellement de 288.800 EUR, ayant son siège social à 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 137498, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le suivant un acte du notaire soussigné en date du 17 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de Mademoiselle Marie-Madeleine Werner, Avocate, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de cent quarante mille deux cent dix-sept euros (140.217 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-huit mille huit cents euros (288.800 EUR) à un montant de quatre cent vingt-neuf mille dix-sept euros (429.017 EUR) par l'émission de cent quarante mille deux cent dix-sept (140.217) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie C d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune;
- 2. Approbation de la souscription des cent quarante mille deux cent dix-sept (140.217) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie C d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune pour un montant total de souscription égal à cent quarante mille deux cent dix-sept euros (140.217 EUR) par Beauty Packaging Holdings LLC;
 - 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés resteront aussi annexées au présent procès-verbal.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présent assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable peuvent en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, sus-reproduit.

L'assemblée générale, après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de d'un montant de cent quarante mille deux cent dix-sept euros (140.217 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-huit mille huit cents euros (288.800 EUR) à un montant de quatre cent vingt-neuf mille dix-sept euros (429.017 EUR) par l'émission de cent quarante mille deux cent dix-sept (140.217) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie C d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide en outre d'approuver la souscription de l'ensemble des cent quarante mille deux cent dix-sept (140.217) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie C ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune



(les «Nouvelles Parts») par Beauty Packaging Holdings, LLC, une société constituée selon les lois de l'état de Delaware sous le numéro 8042365, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (le «Souscripteur»), ici représentée par Mlle Marie-Madeleine Werner en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2010, laquelle restera annexée à la présente, pour un montant total de cent quarante mille deux cent dix-sept euros (140.217 EUR).

Les Nouvelles Parts qui sont souscrites sont entièrement libérées en numéraire par le Souscripteur, de manière à ce que l'apport en numéraire cent quarante mille deux cent dix-sept euros (140.217 EUR) est à présent à la disposition de la Société, ce point ayant été établi devant le notaire soussigné.

L'apport en numéraire de cent quarante mille deux cent dix-sept euros (140.217 EUR) doit être entièrement alloué au capital social de la Société.

Le mandataire est autorisé à souscrire l'ensemble des Nouvelles Parts au nom et pour le compte du Souscripteur.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme quatre cent vingt-neuf mille dix-sept euros (429.017 EUR), représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:
- (a) Dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (1,00 EUR) chacune (les «Parts Ordinaires de Catégorie A»);
- (b) Quarante-trois mille cinq cents (43.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (1,00 EUR) chacune (les «Parts Ordinaires de Catégorie B»);
- (c) Deux cent quatorze mille sept cent dix-sept (214.717) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale de un euro (1,00 EUR) chacune (les «Parts Ordinaires de Catégorie C»);
- (d) Quatorze mille cinq cent (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale de un euro (1,00 EUR) chacune (les «Parts Ordinaires de Catégorie D»); et
- (e) Cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale de un euro (1,00 EUR) chacune (les «Parts Ordinaires de Catégorie E»).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Les Parts Ordinaires de Catégorie A, les Parts Ordinaires de Catégorie B, les Parts Ordinaires de Catégorie C, les Parts Ordinaires de Catégorie D et les Parts Ordinaires de Catégorie E sont ensemble désignées par les «Parts».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Signé: M.-M. WERNER, A. BRAQUET S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29623. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010113729/177.

(100128823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Orogen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 55.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 août 2010. Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT Nataire

Référence de publication: 2010113748/14.

(100128627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59365 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113731/10.

(100129075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 429.017,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113732/11.

(100129182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.017,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

In the year two thousand and ten on the fifth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Atmosphere Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7895308,

Famosa Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7889611,

Hewden Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7958720,

Iona Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 8042365,

Frames Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware number 4847852,

all of them here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of six (6) proxies given on August 4, 2010.



The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
- II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under Luxembourg law under the name of "Neuheim Lux Group Holding V" (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, incorporated by a deed of the undersigned notary dated March 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1029, of April 25, 2008, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated July 29, 2010, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.
- III. The Company's share capital is set at five hundred sixty-nine thousand seventeen Euro (EUR 569.017,00) represented by eighteen thousand five hundred (18.500) Class A Ordinary Shares, one hundred three thousand five hundred (103.500) Class B Ordinary Shares, two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen (214.717) Class C Ordinary Shares, fourteen thousand five hundred (14.500) Class D Ordinary Shares, one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) Class E Ordinary Shares and eighty thousand (80.000) Class F Ordinary Shares all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.
 - IV. The agenda of the meeting is the following:
 - 1. Creation of a new class of shares, namely the class G ordinary shares.
- 2. Increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) in order to increase it from its current amount of five hundred sixty-nine thousand seventeen Euro (EUR 569.017,00) to six hundred thousand seventeen Euro (EUR 600.017,00), by the creation and issuance of thirty-one thousand (31.000) class G ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Ordinary Shares).
- 3. Approval of the subscription of the thirty-one thousand (31.000) new Class G Ordinary Shares and of the payment of the total subscription price of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) by Island Group Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware number 4853832, by payment in cash in the same amount.
 - 4. Subsequent amendment of the article 6 of the articles of association of the Company.
 - V. The shareholders, represented as stated above, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to create a new class of shares, the class G ordinary shares (the Class G Ordinary Shares), which shall track the relevant portfolio of assets as follows: the Class G Ordinary Shares shall relate to the Island Transaction, i.e. the indirect acquisition of Huhtamäki Oyj.

Second resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) in order to increase it from its current amount of five hundred sixty-nine thousand seventeen Euro (EUR 569.017,00) to six hundred thousand seventeen Euro (EUR 600.017,00), by the creation and issuance of thirty-one thousand (31.000) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Island Group Holdings, LLC, prenamed, here represented by Ms. Suzana Guzu, prenamed, by virtue of a proxy given on August 4, 2010. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Island Group Holdings, LLC, prenamed, resolves to subscribe for the thirty-one thousand (31.000) new Class G Ordinary Shares having an aggregate nominal value of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) and to fully pay them up in cash in the same amount.

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:



- "Art. 6. The Company has a subscribed capital of six hundred thousand seventeen Euro (EUR 600.017,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:
- (a) eighteen thousand five hundred (18.500) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Ordinary Shares);
- (b) one hundred three thousand five hundred (103.500) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Ordinary Shares);
- (c) two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen (214.717) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Ordinary Shares);
- (d) fourteen thousand five hundred (14.500) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Ordinary Shares);
- (e) one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class E Ordinary Shares);
- (f) eighty thousand (80.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Ordinary Shares);
- (g) thirty-one thousand (31.000) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Ordinary Shares).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares and Class G Ordinary Shares will be collectively referred to as the Shares."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2.500,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is

worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparus

Atmosphere Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7895308,

Famosa Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7889611,

Hewden Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wimington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7958720,

Iona Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 8042365,

Frames Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4875852,

tous ici représentés par Mlle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de six (6) procurations données le 4 août 2010.



Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Neuheim Lux Group Holding V» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137498, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029, en date du 25 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 29 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- III. Le capital social de la Société est fixé à five hundred sixty-nine thousand seventeen Euro (EUR 569.017,00) représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, cent trois mille cinq cents (103.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, deux cents quatorze mille sept cent dix-sept (214.717) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, quatorze mille cinq cents (14.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, cent trente-sept mille huit cents (137.800) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E et quatre-vingts mille (80.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.
 - IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales: les parts sociales ordinaires de catégorie G.
- 2. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-neuf mille dix-sept Euro (EUR 569.017,00) à six cent mille dix-sept Euro (EUR 600.017,00) par l'émission de trente et un mille (31.000) parts sociales ordinaires de catégorie G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G).
- 3. Approbation de la souscription des trente et un mille (31.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G et du paiement du prix de souscription d'un montant total de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) par Island Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4853832, par paiement en numéraire d'un même montant.
 - 4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.
- V. Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer une nouvelle classe de parts sociales: les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, qui doit retracer un portefeuille d'investissement tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société comme suit: les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G seront rattachées au projet Island, à savoir l'acquisition indirecte de Huhtamäki Oyj.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-neuf mille dix-sept Euro (EUR 569.017,00) à six cent mille dix-sept Euro (EUR 600.017,00) par l'émission de trente et un mille (31.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce est intervenu Island Group Holdings, LLC, précité, ici représentée par Mlle Suzana Guzu, précitée, en vertu d'une (1) procuration donnée le 4 août 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Island Group Holdings, LLC, précité, décide de souscrire aux trente et un mille (31.000) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, d'une valeur totale trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) et de les libérer intégralement en numéraire pour un même montant.

Le montant de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:



- «Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de six cent mille dix-sept Euro (EUR 600.017,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:
- (a) Dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);
- (b) Cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);
- (c) Deux cent quatorze mille sept cents dix-sept (214.717) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);
- (d) Quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);
- (e) Cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie E);
- (f) Quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F); (h) Trente et un mille (31.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Les Parts Ordinaires de Catégorie A, les Parts Ordinaires de Catégorie B, les Parts Ordinaires de Catégorie C, les Parts Ordinaires de Catégorie D, les Parts Ordinaires de Catégorie E, les Parts Ordinaires de Catégorie F et les Parts Ordinaires de Catégorie G sont ensemble désignées par les Parts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euro (EUR 2.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. GUZU, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 août 2010. Relation: LAC/2010/35460. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010113733/224.

(100129186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Fox Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.515.

EXTRAIT

Die Adresse und die Anteile des Teilhabers CAST-Partners Sàrl mit der

Handelsregisternummer B 122 017 haben sich geändert und lauten nunmehr:

Adresse: 11-13, Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Anteile: 1 Stammanteil Klasse A 1.409 Stammanteile Klasse B

Die Adresse und die Anteile des Teihabers LBREP II Fox Sàrl mit der

Handelsregisternummer B 123 121 haben sich geändert und lauten nunmehr:

Adresse: 2, Avenue Charles de Gauile

Gebäude C, 1.Etage L-1653 Luxembourg

Anteile: 12.681 Stammanteile Klasse B

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 20. August 2010.

Fox Luxco Sàrl

Ralph Kürschner

Kategorie A Geschäftsführer

Référence de publication: 2010114977/25.

(100129848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Nickabb Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 85.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113734/10.

(100128842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Nickabb Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 85.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113735/10.

(100128843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Nickabb Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 85.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113736/10.

(100128844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Network & System Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113741/10.

(100128889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Sodem, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.073.

Rectificatif de l'extrait de l'assemblée générale extraordinaire datée le 1 ^{er} juillet 2010, Dépôt du 02/08/2010 numéro RCS L100117887.

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle à sa nouvelle adresse sise à L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010113805/14.

(100128611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Nordic Finance Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 18.389.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113744/10.

(100129302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Odelux, Société Anonyme.

Siège social: L-8351 Dahlem, 4, rue de Hivange.

R.C.S. Luxembourg B 138.687.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113746/9.

(100128677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

OPTIMUM GROUP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 76.159.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113747/10.

(100129060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Robeco Interest Plus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.490.

Le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Francesco Ottavio BAICI, ROBECO SCHWEIZ, Uraniastrasse 12, PO Box 2068, CH-8001 Zurich, en tant qu'administrateur, avec effet au 1 ^{er} juillet 2010,

- de coopter, avec effet au 1 ^{er} juillet 2010, Monsieur Stefan GORDIJN, SAM AG (subsidiary of Robeco), Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich, en tant qu'administrateur, et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Stefan GORDIJN, Chief Operating Officer - SAM AG (subsidiary of Robeco), Josefstrasse 218, CH-8005 Zurich;

Madame Edith J., SIERMANN, Executive Vice President (Fixed Income Investments) - Robeco Groep N.V., Coolsingel 120, NL-3011 AG Rotterdam;

Monsieur Ali OULD ROUIS, ROBECO France, PARIS - Banque Robeco, 21, Blvd de la Madeleine, F-75039 Paris Cedex 01.



Pour ROBECO INTEREST PLUS FUNDS Société d'Investissement à Capital Variable RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A. Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010115024/25.

(100129622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2010.

Partners Group Global Infrastructure 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113750/11.

(100128657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Partners Group Real Estate Secondary 2009 (Euro) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113751/11.

(100128660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 13 juillet 2010 à 14:30 heures social de la société

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de monsieur Jimmy Tong Sam de ses fonctions en tant que membre du conseil de surveillance et nomme en ses lieux et places Monsieur Torul Domah, Chartered certified accountant, né le 10 octobre 1965 à l'Île Maurice, avec adresse professionnelle au 54, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010113752/15.

(100129246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

PESCA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 39.315.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Jacques REMIENCE, employé privé, né à Bastonge le 13/06/1966, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.



Pour copie conforme Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113754/17.

(100129138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Pergam Partners IV & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 110.730.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 13 juillet 2010 à 10 heures 30 au siège social de la société

Cinquième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Jimmy Tong Sam de ses fonctions en tant que membre du conseil de surveillance et nomme en ses lieux et places Monsieur Torul Domah, Chartered Certified accountant, né le 10 octobre 1965 à l'Île Maurice, avec adresse professionnelle au 54, Avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010113753/16.

(100129247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

REO 2 Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 141.756.

Il résulte d'une résolution de l'associé en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée REO Il Invest S.à r.l. est transféré avec effet immédiat de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010113777/15.

(100128900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Rohstoff- und Metallhandelskontor S.à r.l. et Cie S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 142.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113768/9.

(100128960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

RAE Angers S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.933.

Il résulte d'une résolution de l'associé en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée RAE Angers S. à r.l. est transféré avec effet au 1 ^{er} août 2010 de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

L'adresse du conseil de gérance se trouve dorénavant à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 20 août 2010. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg Signature

Référence de publication: 2010113769/16.

(100128970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

RAE Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.939.

Il résulte d'une résolution de l'associé en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée RAE Invest S. à r.l. est transféré avec effet au 1 ^{er} août 2010 de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

L'adresse du conseil de gérance se trouve dorénavant à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010113770/16.

(100128991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Sanifinance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.370.

Veuillez prendre note que Dr. Gilda GASTALDI, administrateur de catégorie A, administrateur-délégué et présidente du conseil d'administration de la société, demeure désormais à CH-6900 Lugano, Suisse, Via Montalbano, 22 A.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour SANIFINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010113790/13.

(100128768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

SF Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.702.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "SF REAL ESTATE S.A. ", (en liquidation) (R.C.S. Luxembourg Numéro B 130702), ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2069 du 22 septembre 2007.

La société a été mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1272 du 17 juin 2010,

La séance est ouverte à 9.40 heures sous la présidence de Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine PRO-TIN, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:



I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
- 4. Clôture de la liquidation.
- 5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
- 6 Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur la société à responsabilité limitée LISOLUX SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 et au commissaire à la liquidation la société à responsabilité limitée CVF LUX SARL, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 9.45 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Marc KOEUNE, Catherine PROTIN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 06 août 2010. Relation: GRE/2010/2733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010113797/61.

(100129167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Ray International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 38.141.

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société RAY INTERNATIONAL S.A. tenue le 17 août 2010 que les mandats des membres du Conseil d'Administration ont été reconduits pour une période de 6 années s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire statutaire prévue en 2016:

- Monsieur Raymond DOUDOT, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Jean-Marie NANTERN
- RAY ESTATE CORPORATION SOPARFI S.A. (RCS Luxembourg B 77315) représentée par son administrateur délégué Monsieur Raymond DOUDOT né le 10/09/1945 à Schifflange et demeurant 33 rue Nationale à F-57510 Ernest-viller.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113771/16.

(100128906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Reinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.217.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19.09.1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010113772/17.

(100128719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

REO Spaldingtor, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.937.

Il résulte d'une résolution de l'associé en date du 26.07.2010 que le siège de la société à responsabilité limitée REO Spaldingtor, S.àr.l. est transféré de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Le siège social de l'associé unique, REO Holdings Lux S.àr.l. est transféré de L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette vers L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck avec effet au 1 ^{er} août 2010.

L'adresse du conseil de gérance se trouve dorénavant à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010113773/17.

(100128774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Flavio Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,09.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.437.

L'actionnaire de Flavio Luxembourg, Health Investment Growth Mathsfot - Consultores e Serviços SCS, une société en commandite simple, précédemment sise au 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg a transféré son siège social au 43, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Flavio Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010113328/15.

(100127771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck